



© SHUTTERSTOCK

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021



Fondation ACAT
pour la dignité humaine

LA FONDATION ACAT

Toute notre reconnaissance aux 354 donateurs qui, en 2021, ont permis à la Fondation ACAT de soutenir des projets œuvrant pour la défense des droits humains et le respect de la dignité humaine.

Créée le 12 avril 2013, la Fondation ACAT pour la dignité humaine a pour ambition de défendre une certaine idée de l'homme et du monde. Elle soutient des organisations à but non lucratif qui placent l'être humain au cœur de leurs projets et visent en particulier à :



Soutenir les défenseurs des droits humains

notamment par des programmes de formation aux droits de l'Homme et au plaidoyer.



Développer l'expertise, contribuer à la recherche interdisciplinaire sur le phénomène tortionnaire,

les mécanismes de la torture afin de combattre les facteurs pouvant l'encourager.



Accompagner les victimes et personnes

vulnérables, leur permettre de recevoir l'écoute et le soutien nécessaires à la résilience et à la réparation.



Sensibiliser et éduquer aux droits humains :

soutenir la production d'outils et supports pédagogiques, de formation... encourager les initiatives visant à faire évoluer les mentalités

La Fondation ACAT est abritée par la Fondation du Protestantisme, 5^e Fondation abritante de France, elle accueille plus de 50 fondations individualisées. La Fondation du Protestantisme a été reconnue d'utilité publique en 2001. Son conseil d'administration comprend deux commissaires du gouvernement. Elle peut être contrôlée par la Cour des comptes.

NOS VALEURS

« N'oubliez pas l'hospitalité, car, grâce à elle, certains, sans le savoir, ont accueilli des anges. Souvenez-vous de ceux qui sont en prison, comme si vous étiez prisonniers avec eux ; de ceux qui sont maltraités, puisque, vous aussi, vous avez un corps. »

Hébreux 13, 2-3

Notre engagement est fondé sur l'article 5 de la **Déclaration universelle des droits de l'Homme** :

- « Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. »

Sur l'**Évangile** qui a inspiré les fondatrices de l'ACAT-France en 1974 et continue d'animer ses membres :

- « Chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait. » Matthieu 25,40

Car la dignité inhérente à toute personne humaine doit être respectée sans aucune exception morale, religieuse, culturelle ou juridique. Nous affirmons que rien ne saurait jamais justifier la torture et la peine de mort. Nous croyons qu'il est du devoir de chaque homme de protéger ceux dont les bourreaux détruisent les corps et avilissent les esprits.

LE MOT DU PRÉSIDENT

Chère Madame, Cher Monsieur,

Depuis sa création, la Fondation ACAT a toujours soutenu des projets solidaires d'accompagnement et de protection des plus vulnérables, de victimes de violences et tortures, souvent en zone de guerre, et dont beaucoup d'entre elles sont traumatisées, privées de leurs droits, forcées à l'exil.

La France est en paix depuis soixante-dix-sept ans, elle est un état où la justice est rendue sans représailles, où les droits de l'Homme ont force universelle, et qui s'est toujours enorgueillie d'être terre d'asile. Mais elle ne pourrait être cette terre promise, sans l'action et l'engagement de centaines de milliers de professionnels et bénévoles associatifs qui, à travers le territoire, accueillent, accompagnent, soignent, défendent les droits des plus vulnérables et ouvrent leurs bras aux exilés.

Depuis neuf ans, la Fondation ACAT pour la dignité humaine soutient des organisations à but non lucratif, en finançant tout ou partie de leurs projets dès lors qu'ils visent à soutenir des victimes, ainsi qu'à défendre et à promouvoir les droits humains.

Ce rapport d'activité présente les projets que la Fondation ACAT a pu soutenir en 2021 grâce à vos dons.

Au nom des milliers de personnes vulnérables et victimes qui ont pu être accompagnées, protégées et défendues, je tiens à saluer le dévouement et la qualité du travail des permanents et bénévoles qui agissent sur le terrain et à remercier l'ensemble de nos généreux donateurs, sans lesquels rien ne serait possible.

La crise sanitaire mondiale qui a servi de prétexte dans de nombreux pays à plus de violations des libertés et droits fondamentaux, et à présent la guerre qui fait rage aux portes de l'Europe, avec son lot de crimes insupportables, sont autant d'évènements qui nous imposent de poursuivre notre œuvre.

La Fondation ACAT doit continuer à agir au nom de la dignité humaine, à soutenir les victimes, à faire cesser leurs souffrances. Et je suis convaincu de pouvoir compter sur votre générosité, afin qu'ensemble nous fassions taire cette insulte à la vie, en portant la promesse et l'espérance, pour nous tous et nos enfants, d'un monde digne.

Merci encore de votre fidélité



François Walter,
Président de la Fondation ACAT
pour la dignité humaine





LE GUIDE DU PRISONNIER

Diffusion de la nouvelle édition

PROGRAMME MENÉ PAR
OIP SECTION FRANÇAISE
Observatoire international des prisons

Objectif

Mettre à disposition le Guide du prisonnier dans toutes les bibliothèques pénitentiaires et le fournir à chaque personne détenue qui en fait la demande

Bénéficiaires

Personnes incarcérées et leurs proches, professionnels du milieu carcéral, intervenants socio-judiciaires, auxiliaires de justice, professions judiciaires et tout citoyen s'interrogeant sur les droits des prisonniers

L'Observatoire International des Prisons en France (OIP-SF) agit pour le respect des droits de l'Homme en milieu carcéral et un moindre recours à l'emprisonnement. L'association publie et diffuse un Guide du prisonnier, résultat d'une veille multidimensionnelle et d'un travail d'enquête in situ. Elle informe et alerte sur les conditions de détention en France, défend les droits et la dignité des prisonniers, contribue au débat public par un travail rigoureux d'éclairage et d'analyse des politiques pénales et pénitentiaires, au cœur des problématiques de notre société. Elle dispose du statut consultatif auprès des Nations unies.

Des questions élémentaires se posent aux personnes détenues.

Dans un univers carcéral qui reste, depuis des décennies, un espace de non-droit aux conditions de vie souvent dégradantes, des questions élémentaires se posent aux personnes incarcérées et à leurs proches : que se passe-t-il à l'arrivée en prison ? Comment recevoir des soins adaptés ? Qui peut bénéficier de réductions de peine ? Comment tenter un recours contre l'administration pénitentiaire en cas de préjudice ? Ce sont quelques-unes des questions auxquelles répond *Le Guide du prisonnier*.

L'édition 2021 du guide, entièrement mise à jour et revisitée depuis sa dernière parution en 2012, couvre de nouveaux sujets, notamment les aménagements de peine, l'évaluation et la prise en charge de la radicalisation, les droits des personnes étrangères détenues, etc.

Ce livre accompagne par un jeu de questions-réponses l'intégralité du parcours pénitentiaire, du premier au dernier jour de prison. Les différentes étapes – entrer en prison, vivre en prison, sortir de prison – sont



© CLAIRE BEJAT ET JÉRÉMY FINOT

abordées successivement et donnent lieu à une explication claire de la règle de droit, confrontée à sa mise en œuvre au quotidien et illustrée par des témoignages, analyses et articles de presse.

Véritable outil de défense contre l'inapplication de la loi et les atteintes à la dignité en détention, ce guide est l'ouvrage indispensable pour toute personne liée de près ou de loin au monde carcéral.

La Fondation ACAT a contribué au financement de la diffusion du Guide du prisonnier.

Dans cet espace clos qu'est la prison, espace dans lequel il est extrêmement difficile de connaître et faire respecter ses droits, la circulation du savoir juridique constitue un instrument d'émancipation qui est rarement encouragé par l'administration. Alors à défaut de voir ce guide intégré au kit arrivant fourni par l'administration, l'OIP se charge de le mettre à disposition dans toutes les bibliothèques pénitentiaires et de le fournir à chaque personne détenue qui en fait la demande. Avec un vœu ambitieux : que les droits des personnes détenues soient connus de tous les acteurs de la prison, et que chacun soit mobilisé pour les faire respecter.

« Dans un monde anxigène où règne la désinformation, ce guide est une référence sur nos droits et les procédures à suivre. Il est conçu de façon à faire bénéficier les détenus d'un accompagnement sur beaucoup d'interrogations, quel que soit le domaine. Il devrait être inclus dans le kit du détenu entrant », écrivait un prisonnier.



SOIGNER LES MINEURS EXILÉS VICTIMES DE TORTURE

PROGRAMME MENÉ PAR
CENTRE PRIMO LEVI
Centre de soins

Objectif

Prise en charge psychologique de mineurs qui ont été contraints de fuir, seuls ou accompagnés et victimes de violences, dans leur pays d'origine

Bénéficiaires

15 mineurs réfugiés en France
(9 filles et 6 garçons), majoritairement
âgés de 10 à 17 ans

Le Centre Primo Levi est une association de référence en France qui a pour mission le soin et l'accompagnement social des victimes de tortures et de violences politiques, réfugiées en France.

Dans son centre de soins situé à Paris, des hommes, femmes ainsi que des enfants originaires de plus de 40 pays sont reçus par des médecins, des psychologues et un kinésithérapeute. Selon les besoins, elles reçoivent aussi l'aide d'un(e) assistant(e) social(e) et d'une juriste. Les prises en charge se font avec le recours à des interprètes professionnels pour les patients non francophones et s'inscrivent dans la durée (3 ans en moyenne).

La prise en charge psychologique des mineurs exilés.

À l'origine des demandes de suivi, des souffrances qui se traduisent par divers symptômes qui inquiètent les adultes gravitant autour d'eux (parents ou tiers extérieurs) : insomnies chroniques, cauchemars à répétition, énurésie, troubles de la parole, arrêt de croissance, problèmes comportementaux (hyperactivité, agressivité, inhibition, repli sur soi), etc.

La crise sanitaire de 2020 et les mesures prises pour y faire face ont accentué le mal-être de ces enfants et adolescents.

En effet, ces familles - majoritairement monoparentales et déjà mises à mal par la violence vécue et l'exil - ont été profondément affectées par cette situation qui a réactivé les traumatismes, les plongeant dans un état de dépression et de repli sur soi. Les enfants se sont retrouvés bien souvent livrés à eux-mêmes, témoins au quotidien de la détresse des adultes, enfermés dans des logements souvent exigus, sans rythme, sans stimulation, et ont passé pour beaucoup près d'une année sans école et sans pouvoir suivre



© PHOTO MELIA

(ou difficilement) leur classe à distance parce qu'ils n'avaient pas accès à internet (ou difficilement) et que leurs parents n'étaient pas en mesure de les aider. Cette situation a eu un impact très important sur les relations parents-enfants et sur le niveau scolaire qui se sont dégradés cette année.

Ce suivi psychologique a donc été essentiel dans ce contexte pour permettre à ces enfants et adolescents de parler de leur mal-être, pour faire tiers dans la relation avec leurs parents et les aider à réorganiser les places de chacun au sein de la famille, mais aussi pour soutenir les professeurs dans la recherche de solutions pour mieux accompagner ceux qui étaient en grande difficulté. C'est ainsi qu'au fur et à mesure du suivi, les symptômes disparaissent, le comportement de l'enfant ou de l'adolescent change à la maison et à l'école.

La Fondation ACAT a contribué à financer l'accueil de mineurs au centre de soin, les consultations psychologiques et les aides aux transports.

Les suivis sont individuels, même si les psychologues peuvent parfois convier le(s) parent(s) en consultation selon les besoins. Sur la période de l'action, 125 consultations psychologiques ont été délivrées, dont 53 avec le recours à un interprète professionnel dans une des 7 langues représentées : le lingala, l'arabe, le russe, le dari, l'espagnol, le farsi et le géorgien.

En fin d'année, selon les psychologues qui ont suivi ces mineurs, la majorité (70%) se sentait mieux et était plus apaisée dans leur milieu familial et scolaire. Pour les 30% restants, l'état de santé était jugé « stable ».

QUEL DROIT D'ASILE EN EUROPE ?

Phase 2 – Enquêtes et rédaction

PROGRAMME MENÉ PAR **ACAT-FRANCE**

Action des Chrétiens pour l'Abolition
de la Torture, ONG de défense
des droits de l'Homme

Objectif

Réaliser un état des lieux des
dispositifs de prise en charge des
demandeurs d'asile dans différents
États membres de l'Union européenne,
en vue de rédiger un rapport.

Bénéficiaires

Les personnes exilées, réfugiées,
demandeurs d'asile

Le bénéficiaire d'une expertise acquise de longue date sur les questions relatives à l'asile.

L'ACAT-France a développé il y a plus de 20 ans une permanence d'aide juridique aux demandeurs d'asile et aux bénéficiaires d'une protection internationale afin d'accompagner le public reçu dans les démarches de demande d'asile à toutes les étapes de la procédure. Le travail réalisé sur cette permanence, ajouté aux missions de veille, de recherche et de travail en réseau inter-associatif, constituent les sources du plaidoyer mené par l'ACAT-France sur l'asile en France. Ainsi, elle œuvre depuis de nombreuses années à offrir une compréhension des enjeux liés au droit d'asile et à militer pour la préservation de ce droit dans le but d'influer sur les décisions publiques prises en la matière. À ce titre, l'ACAT-France a lancé au cours des dix dernières années diverses campagnes liées à l'accueil digne des demandeurs d'asile, l'accès à la demande d'asile et le traitement effectif des demandes jusqu'à leur examen définitif.

La composante européenne de l'asile.

L'asile est entré dans le champ de compétence de l'Union européenne, ainsi les politiques de l'asile en France comme dans tout pays membre de l'UE découlent des mesures prises à cette échelle. Une compétence que l'Europe se devait d'intégrer, le droit d'asile étant un droit fondamental prévu par l'article 14 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Un droit universel qui en principe comme en droit, devrait pouvoir être exercé dans les meilleures conditions et sans condition. Or depuis plus d'une décennie, parallèlement à la montée du nationalisme, de courants



© SHUTTERSTOCK

extrémistes dans nombre de pays européens, les politiques migratoires de certains d'entre eux se sont durcies, faisant du droit d'asile une variable d'ajustement des dites politiques.

Méthodologie et périmètre.

L'ACAT-France a mené des recherches et analyses de textes légaux nationaux, européens et internationaux de référence en matière d'asile, et s'est appuyée sur quarante-trois entretiens réalisés auprès d'acteurs du champ de l'asile parmi lesquels : des institutions, des ONG, syndicats, avocats, députés et chercheurs. L'ONG a concentré ses recherches sur huit pays de l'Union européenne : l'Allemagne, la Belgique, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, les Pays-Bas et la Suède. Ce choix de pays offre un panorama représentatif de la diversité des inquiétudes actuelles quant à l'exercice du droit d'asile dans l'Union européenne.

« Force est de constater l'application insuffisante des normes minimales imposées en matière d'asile par le droit européen au sein des divers pays de l'Union, et de relever l'absurdité d'un système qui a ouvert la voie à une loterie de l'asile »

Mélanie Louis,

Responsable de projet Asile-Europe - ACAT-France

ACCOMPAGNER AU QUOTIDIEN DE JEUNES FEMMES RÉFUGIÉES

PROGRAMME MENÉ PAR

LES CHAMPS DE BOOZ

Association d'aide aux demandeuses d'asile

Objectif

Favoriser la formation, l'insertion et l'intégration de femmes seules en demande d'asile

Bénéficiaires

Jeunes femmes seules en demande d'asile

Les Champs de Booz est une association créée en 2003 portée par 23 congrégations. Son nom a été inspiré par l'histoire de Ruth dans la Bible. Booz la défend contre le racisme et le sexisme. Après avoir œuvré dans la rue les premières années, l'association a mis en place des permanences d'accueil deux après-midi par semaine.

L'association Les Champs de Booz accueille, soutient et accompagne, des femmes réfugiées isolées en demande d'asile.

La priorité est donnée à de jeunes femmes.

Chacune est accompagnée par une personne référente et bénévole qui l'aide dans son quotidien pour favoriser son insertion (logement, apprentissage du français, soutien scolaire, formation professionnelle, recherche de stage et d'emploi, visites culturelles...) y compris après l'obtention du statut de réfugiée.

La Fondation ACAT a contribué au financement de l'hébergement d'une jeune femme réfugiée. Son diplôme n'étant pas reconnu par la France, elle a pu reprendre des études dans de bonnes conditions sans avoir à faire face à la précarité.

ACCUEIL ET ASSISTANCE AUX DEMANDEURS D'ASILE D'ISÈRE

PROGRAMME MENÉ PAR

ADA

Accueil Demandeurs d'Asile de Grenoble

Objectif

Accompagner des demandeurs d'asile et défendre le droit d'asile

Bénéficiaires

Les demandeurs d'asile de l'Isère

L'ADA Grenoble et Isère est une association qui accompagne les demandeurs d'asile dans leurs démarches administratives auprès de la Préfecture, de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides, (OFPRA) et de la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA).

Les demandeurs d'asile sont convoqués obligatoirement à Paris (OFPRA et/ou CNDA), sans que les frais occasionnés par cette obligation soient pris en charge par l'État. Ce qui contribue de facto un frein à l'exercice de ce droit fondamental. L'ADA Grenoble et Isère prend ces frais en charge et accompagne les demandeurs d'asile dans leurs démarches administratives et juridiques.

En 2021, l'ADA a fourni un accompagnement juridique spécialisé à 594 personnes, 444 adultes et 150 enfants. En raison de la crise sanitaire un système de rendez-vous a dû être instauré pour toutes les permanences d'accueil et de conseils, ainsi que pour la remise du courrier pour les domiciliations postales de près de 300 personnes...

La Fondation ACAT a contribué pour partie au financement des frais d'aide directe au transport vers Paris et de fournitures pour les temps d'animation.

UN MONDE TORTIONNAIRE RAPPORT 2021

Quand la barbarie tend à se banaliser

PROGRAMME MENÉ PAR
ACAT-FRANCE

Action des Chrétiens pour l'Abolition
de la Torture - ONG de défense
des droits de l'Homme

Objectif

Enquêter sur le phénomène
tortionnaire, et documenter sa réalité
à travers différents pays

Bénéficiaires

Victimes de torture
Organisations et personnes
intervenant auprès de victimes

6^e édition du rapport « Un monde tortionnaire » de l'ONG ACAT France - Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture.

Le mandat de l'ACAT-France, ONG chrétienne de défense des droits humains, s'appuie sur l'article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, et sur la base duquel se construit son plaidoyer pour l'abolition de la torture. « Un monde tortionnaire » 2021 est un rapport qui s'inscrit dans cet engagement originel et fondateur. C'est Nils Melzer, Rapporteur spécial des Nations unies sur la torture, qui en a rédigé l'avant-propos.

Une radiographie du phénomène tortionnaire.

Cette 6^e édition du rapport *Un monde tortionnaire*, est sortie le 26 juin 2021, à l'occasion de la Journée internationale des Nations unies pour le soutien aux victimes de la torture. Il poursuit une étude sur le phénomène tortionnaire dans différentes sociétés et cultures, zones du monde. Il vise à alerter sur la banalisation de la torture. Ce rapport 2021 s'inscrit dans la continuité du travail engagé par l'ACAT-France en 2010 lorsqu'elle a édité le tout premier rapport. L'ambition reste la même : rendre compte de la réalité de la torture et des facteurs qui la laissent s'imposer en toute impunité. Mieux comprendre un processus permet d'en cerner les ressorts comme les failles en vue de son éradication.

Acceptation, légitimation voire banalisation des pratiques tortionnaires dans certains pays du monde.

Focus sur la torture dans douze pays dont le rapport présente un éclairage original : Angola, Égypte, États-Unis d'Amérique, France, Israël/Palestine,



© LOUIS LINEL

Mauritanie, Mexique, Philippines, République du Congo, Sri Lanka, et Vietnam. Les articles explorent plusieurs angles de réflexion couvrant le droit d'asile, l'approbation de la torture par les urnes pour répondre à des objectifs sécuritaires, ou encore les traitements allant d'actes dégradants à de la barbarie contre les défenseurs des droits de l'Homme. Ce nouveau rapport ne se limite d'ailleurs pas à une radiographie des sociétés mais propose également les pistes visant à permettre à nos sociétés de guérir de la torture. Il balaie ainsi les nombreux enjeux sous-jacents du combat contre la torture : l'écoute, la reconnaissance et la réhabilitation des victimes, le renforcement de l'État de droit, la lutte contre l'impunité.

La Fondation ACAT a contribué à financer la réalisation et la publication de ce rapport.

Il a été publié en 1700 exemplaires, adressé à 800 destinataires tels que des institutionnels (ex : MAE), des partenaires et autres ONG, les réseaux militants et chrétiens, organisations ayant vocation à combattre la torture, à l'étudier, à « réparer » les victimes (soins médicaux et accompagnement social), au réseau international des ACAT...

« Je suis convaincu que ce rapport contribuera positivement au combat mené pour éradiquer la torture et les mauvais traitements, sous quelque forme que ce soit, partout dans le monde. »

Nils Melzer,
Rapporteur spécial des Nations unies sur la torture



**Soutenir les défenseurs
des droits de l'homme**

MENER UN PLAIDOYER EFFICACE AUPRÈS DE L'ONU

PROGRAMME MENÉ PAR

FIACAT

Fédération internationale des ACAT

Objectif

Assurer une représentation à Genève, renforcer l'interaction des ACAT avec les Nations unies.

Bénéficiaires

ONG ACAT à travers le monde

La Fédération internationale des ACAT-la FIACAT – a été créée en 1987 par l'ACAT-France (1974) et l'ACAT-Suisse (1981). Elle regroupe aujourd'hui une trentaine d'ONG nationales, les ACAT, présentes sur quatre continents.

La Fondation ACAT pour la dignité humaine cofinance depuis plusieurs années des programmes triennaux de plaidoyer menés par la Fédération internationale et qui permettent d'accompagner les ONG ACAT membres de la Fédération qui le souhaitent, devant les mécanismes onusiens de protection des droits de l'Homme. L'allocation de la Fondation contribue depuis 2019 au financement de ce programme triennal, par la prise en charge de frais afférents au fonctionnement du bureau de la FIACAT à Genève.

Ces programmes viennent renforcer l'action de diverses ONG ACAT à travers le monde, en les accompagnant auprès des Nations unies à Genève (Suisse), dans leurs activités de plaidoyer et dans la mise en œuvre des recommandations des organes des Nations unies auprès de leurs autorités nationales respectives. La plupart des États, même les plus autoritaires, étant parties aux différents traités internationaux de protection des droits de l'Homme, les ACAT locales doivent œuvrer à les mettre face à leurs responsabilités et à proposer des recommandations visant à faire cesser les souffrances des victimes, à prévenir la commission de nouvelles violations et à obtenir justice.



© DR - FIACAT

La FIACAT dispose d'un statut consultatif auprès des Nations unies.

Grâce à son bureau permanent à Genève, elle fournit aux ONG ACAT qui le souhaitent, un accompagnement efficace et professionnel pour perfectionner les analyses juridiques des faits rapportés, les adapter aux standards de rédaction des Nations unies, organiser des rencontres et peser sur les recommandations faites aux États en maximisant ses capacités d'influence.

La Fédération propose aux ONG ACAT qui le souhaitent, de les accompagner dans la rédaction de rapports alternatifs et de communications individuelles, ainsi que dans leurs activités de plaidoyer auprès des Nations unies. Elle élabore également des déclarations conjointes avec les ONG ACAT et autres organisations internationales non gouvernementales, partenaires à l'occasion des sessions du Conseil des droits de l'Homme. Enfin, elle accompagne certaines ONG ACAT dans leur plaidoyer auprès de leurs autorités nationales pour la mise en œuvre des recommandations.

« Cela m'a permis de défendre une cause qui me tient à cœur, d'en apprendre un peu plus sur les Nations unies et d'améliorer ma compréhension de la diplomatie. J'ai acquis de nouvelles connaissances sur le processus de l'Examen Périodique Universel et sur le fonctionnement du Conseil des droits de l'homme. Des connaissances qui seront utiles à l'ACAT-Canada pour les années à venir. »

Danny Latour,
ACAT Canada



**Soutenir les défenseurs
des droits de l'homme**

PRIX DES DROITS HUMAINS ENGEL-DU TERTRE 2021

PROGRAMME MENÉ PAR **ACAT-FRANCE**

Action des Chrétiens pour l'Abolition
de la Torture - ONG de défense des
droits de l'Homme

Objectif

Mettre à l'honneur et soutenir une
personne ou une ONG engagée dans
la défense des droits de l'Homme,
dans son pays.

Bénéficiaires

Défenseurs des droits de l'Homme,
organisations de la société civile
engagée dans la défense des droits
de l'Homme

Chaque année, la Fondation ACAT décerne son Prix des droits humains Engel-du Tertre, à un.e défenseur.e des droits de l'Homme. Elle a décerné celui pour 2021, à l'ACAT-Burundi en la personne de son président Me Armel Niyongere.

Présentation de l'ACAT-Burundi, lauréate du Prix 2021.

L'ACAT-Burundi lutte pour l'abolition de la torture et de la peine de mort. Interdite depuis 2016 au Burundi, elle subit la répression du régime contre les ONG agissant en faveur des droits humains, qualifiées de criminelles par les autorités. Elle agit pour le soutien des victimes de torture, des personnes détenues dans des conditions inhumaines, des condamnés à mort, victimes de disparition forcée, et ce quelles que soient les origines, les opinions politiques ou les croyances religieuses. L'ACAT-Burundi lutte également contre les violences sexuelles. Armel Niyongere, avocat burundais engagé dans la défense des droits humains depuis 2002 a été élu président de l'ACAT-Burundi en octobre 2009.

C'est à ce dernier que François Walter, le président de la Fondation ACAT, a remis le Prix 2021 lors d'une cérémonie organisée le 18 novembre 2021 à Paris.

Ont été conviées plus d'une centaine de personnes : grands donateurs de la Fondation ACAT, membres de l'ONG ACAT-France, des membres de l'ACAT-Burundi réfugiés en France, des médias... Cette cérémonie s'est inscrite dans l'agenda d'une tournée média et plaidoyer dédiée à l'ACAT-Burundi et à son président, organisée par l'ACAT-France. Me Armel



© DR / © AGNÈS DESCHAMPS

Niyongere a notamment été reçu par Mme l'Ambassadrice aux droits de l'Homme au ministère des Affaires étrangères, a pu répondre aux interviews de plusieurs médias français... Il a également pu s'entretenir avec des dizaines de militants ACAT-France mobilisés depuis de nombreuses années au soutien de l'ACAT-Burundi et victimes burundaises.

L'ACAT-Burundi, un engagement et un combat au-delà des frontières.

Après l'annonce de la candidature du président Pierre Nkurunziza à un troisième mandat le 25 avril 2015 – allant à l'encontre des Accords de paix d'Arusha – les voix dissidentes critiquant la volonté du président burundais de vouloir se maintenir au pouvoir ont été victimes d'une répression croissante, menaçant leur sécurité. Me Armel Niyongere a été forcé de s'exiler au Rwanda afin de protéger sa sécurité et celle de sa famille. Son cabinet basé à Bujumbura a été fermé et il ne lui est plus possible d'exercer sa profession d'avocat. Le 19 octobre 2016, six associations de défense des droits humains dont l'ACAT-Burundi, ont été radiées par les autorités burundaises.

L'ACAT-Burundi n'a plus le droit d'exercer ses activités dans son pays. Le soutien de la Fondation ACAT s'en trouve d'autant plus important.

En effet, au-delà du soutien financier, il a permis d'offrir à l'ACAT-Burundi et à travers elle, à toutes les victimes condamnées au silence, une couverture médiatique (avant, pendant et après le séjour de son président en France) et une tournée de plaidoyer, organisées par l'ONG ACAT-France sur toute la durée du séjour de Me Armel Niyongere en France, du 14 au 21 novembre 2021.

BILAN FINANCIER 2021

VOS DONS EN 2021 :

164 859 €

(Hausse de 5 % par rapport à 2020)

EMPLOIS DES RESSOURCES EN 2021 :

ACAT-France

Prix DH Engel-Du Tertre 2021	25 000 €
Rapport Asile-Europe – Phase 2	30 000 €
Rapport torture 2021	35 000 €

FIACAT

Plaidoyer auprès de l'ONU	10 000 €
---------------------------	----------

PRIMO LEVI

Soins aux victimes de torture	4 000 €
-------------------------------	---------

CASAS

Accueil réfugiés	4 000 €
------------------	---------

OIP

Guide du prisonnier	4 000 €
---------------------	---------

Les Champs de Booz

Femmes réfugiées	1 500 €
------------------	---------

Total des allocations versées en 2020 113 500 €

CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET DE COLLECTE

Frais de collecte 2021	16 725 €
Retenue 4% de la Fondation du protestantisme	6 594 €
Autres frais	358 €

Total charges 2021 23 677 €

TOTAL EMPLOIS 2021 137 177 €

Sur 164 859 € de fonds collectés, 137 177 € ont été affectés.
Ainsi 27 682 € ont été reportés au titre des allocations 2021

Politique de réserve adoptée en 2020

Au regard des incertitudes générées par l'état d'urgence sanitaire instauré depuis mars 2020, la Fondation ACAT a opté pour la prudence en décidant le report des 27 682 € non affectés en 2021, à l'exercice 2022. Une politique qui permettra de développer sa collecte de fonds et ainsi de garantir un soutien financier aux projets pluriannuels et de financer plus de projets solidaires.

GOUVERNANCE DE LA FONDATION ACAT



François Walter Président de la Fondation ACAT

- Diplômé de l'École centrale de Paris et de l'INSEAD
- Ancien directeur chez Air Liquide
- Ancien président de l'ACAT



Jean-François Bénard

- Siège en tant que membre expert
- Diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale d'administration
 - Magistrat honoraire à la Cour des comptes
 - Ancien président de l'ACAT



Bernadette Forhan

Siège en tant que présidente de l'ACAT-France

- Professeure de sciences à la retraite
- Militante infatigable contre la peine de mort depuis 1984



Denis Pouplard

Siège en tant que trésorier de l'ACAT-France

- Formateur auprès d'apprentis et d'adultes en reconversion professionnelle à la retraite



Christine Lazerge

Siège en tant de représentante de la Fondation du Protestantisme

- Professeure émérite de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- Ancienne présidente de la CNCDH
- Ancienne vice-présidente de l'Assemblée nationale



Nathalie Seff

Siège en tant que déléguée générale de l'ACAT-France

- Diplômée de Droit de l'Université de Toulouse
- Diplômée de Philosophie de l'Université Jean-Jaurès
- 30 ans d'expérience dans le secteur de l'Économie sociale et solidaire

CONTACT

Si vous êtes une association :
Fondation ACAT

☎ 01 40 40 42 43

@ fondation@acatfrance.fr

Si vous êtes donateur ou donatrice :
Responsable relation grands donateurs

☎ 01 40 40 40 27

@ relationdonateurs@acatfrance.fr



Fondation ACAT
pour la dignité humaine

Merci !

Fondation ACAT - Service grands donateurs - 7, rue Georges Lardennois 75019 Paris - fondation@acatfrance.fr

Fondation abritée par la Fondation du protestantisme

www.acatfrance.fr/fondation